

**Délibération 1.3**  
**RAPPORT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DE LA MDPH**

**Intervention de Sophie HERVE**

Il n'aura échappé à personne que le groupe Communiste du Front de Gauche ne pratique pas la critique à géométrie variable en fonction de l'étiquette politique des majorités libérales qui se succèdent. Ce qui nous importe, c'est le fait de savoir si une décision va dans le bon sens, en servant l'intérêt général et non les intérêts particuliers de quelques privilégiés.

Et c'est bien ce que l'on constate concernant ce rapport. C'est heureux.

La MDPH constitue un vrai progrès, une vraie avancée dans la vie quotidienne de tous ceux qui se trouvent en situation de handicap. Depuis près de 10 ans la progression considérable de son audience, les demandes qui ont doublé sur cette période, en attestent. Et si nous avons connu autant de demandes c'est qu'il y avait un vrai besoin.

Cependant au fil du temps, la réponse apportée par notre collectivité s'est dégradée et n'était plus à la hauteur de ces besoins. Austérité oblige pour certains, la majorité de la majorité précédente s'est égarée, laissant filer le niveau et donc la qualité de la réponse publique à apporter en faveur du bon fonctionnement de la MDPH.

Chacun de ceux qui occupaient cet hémicycle avant mars 2015 se souviendra je pense des interventions systématiques de mon amie Mireille Garcia pour réclamer une impulsion.

Force est aujourd'hui de constater que c'est chose faite. L'impulsion est donnée, notamment avec l'affectation de moyens humains supplémentaires, même si nous notons à regret qu'ils sont pris ailleurs. Les orientations qui nous sont présentées vont dans le bon sens pour retrouver une vraie dynamique qui avait accompagné à l'époque la création et l'essor de la MDPH.

Nous nous en réjouissons même si nous restons vigilants quant aux effets seconds de la généralisation de la dématérialisation.

Téléservice, numérisation des dossiers, flux d'échange sécurisé avec la CAF vont évidemment apporter du progrès.

Mais nous savons aussi que pour les libéraux, cela permet souvent de réduire au passage et sous couvert de progrès et de modernité, les coûts salariaux et de déshumaniser les relations avec les usagers. Je ne vous ferais pas ce procès d'intention concernant la MDPH, il s'agirait d'une erreur fatale considérant l'importance de toujours privilégier l'humain d'abord dans la relation entre les administrations et les usagers. **N'empêche, nous resterons vigilants.**

De même il convient de rester attentif sur l'utilisation du système **GASPER** car si la collecte de données personnelles peut en effet s'avérer utile pour améliorer le traitement des demandes ou la rapidité des réponses, nous savons également qu'elle peut être à l'origine de dérives qui portent atteintes aux libertés individuelles. Vous n'êtes pas sans savoir Monsieur Le Président que les salariés du département restent septiques sur l'utilisation de ce logiciel.

Cet effort réel que vous avez consenti en termes de moyens en faveur de la MDPH, il est indispensable de le considérer également pour d'autres secteurs tout aussi essentiels de l'action départementale. Ainsi, les personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont actuellement, également mobilisés pour réclamer des moyens dont ils semblent manquer cruellement. Je vous demande de les écouter.

**Un dernier mot pour vous rappeler Monsieur le Président** que nous vous avons saisi, le 7 avril dernier, pour vous dire que nous étions interpellés par des parents ou tuteurs de personnes handicapées placées en foyer d'accueil. Ces dernières se voient réclamer par les services de notre collectivité, via les structures d'accueil, l'intégralité des ressources personnelles des résidents, fussent-elles modestes, voire dérisoires, à l'image des intérêts du Livret A.

Ressources personnelles servant à financer leur mutuelle, leur assurance, le dentiste, les lunettes, comme ils me l'ont expliqué lors de notre échange. Ces « restants à vivre » dérisoires peuvent également servir à acheter des livres, à financer des sorties culturelles. L'accès à la culture pour tous et donc remis en cause ici pour ces personnes déjà en difficultés quotidiennes.

Cette véritable chasse aux ressources de personnes handicapées à des fins de financement de l'aide sociale, décrétée par l'ancienne majorité dans le cadre de son plan dit de consolidation de 2012 malgré **notre opposition lors de cette décision**, serait ainsi visiblement appliquée désormais systématiquement, et donc aveuglement, depuis plusieurs mois en provoquant l'incompréhension.

En effet, il semblerait que de nombreux foyers d'accueil, en signe de protestation et considérant qu'il n'était pas dans leur rôle de jouer les supplétifs comptables du Département en fragilisant encore un peu plus leurs résidents. Ils refusent de collaborer à l'application de ces directives. Ils y sont visiblement contraints, ce qui provoque un malaise dans la relation entre ces structures professionnelles et reconnues et notre collectivité.

Nous souhaiterions obtenir réponse à cette interpellation.